

RCS : SEDAN Code greffe : 0802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de SEDAN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 00182 Numéro SIREN : 522 250 661 Nom ou dénomination : A.L.V. FINANCIERE

Ce dépôt a été enregistré le 30/10/2023 sous le numéro de dépôt 4207



SARL ALV FINANCIERE
391 RUE JEAN JAURES
08150 RIMOGNE

Dépôt N°1207 du

30 OCT. 2023

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

certifié conforme à l'original

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

31/12/2022

31/12/2021

Brut

Amort. et Dépréc.

Net

Net

Capital souscrit non appelé (1)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	30 000		30 000	30 000
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)	30 000		30 000	30 000
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
COMPTES DE REGULARISATION	Créances clients et comptes rattachés				
	Autres créances	824		824	647
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	27 256		27 256	22 469
	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (III)	28 080		28 080	23 117
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		58 080		58 080	53 117

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

136

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2022

31/12/2021

Capitaux Propres	Capital social ou individuel	500	500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	50	50
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	34 005	34 005
	Report à nouveau	4 506	
	Résultat de l'exercice	4 048	4 506
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	43 108	39 060
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)	775	775
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
	Dettes fiscales et sociales	2 424	570
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	11 772	12 711
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	14 971	14 057
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	58 080	53 117
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	4 048,19	4 505,50
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	14 971	14 057
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
	(3) Dont emprunts participatifs		

AL

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2022

31/12/2021

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	5 700		5 700	5 700
	Montant net du chiffre d'affaires	5 700		5 700	5 700
	Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges Autres produits				
Total des produits d'exploitation (1)				5 700	5 700
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			938	1 074
	Impôts, taxes et versements assimilés				121
	Salaires et traitements				
	Charges sociales du personnel				
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements : - sur immobilisations - charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations : - sur immobilisations - sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges				
Total des charges d'exploitation (2)				938	1 195
RESULTAT D'EXPLOITATION				4 762	4 506

AL

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2022

31/12/2021

RES ULTAT D'EXPLOITATION		4 762	4 506
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers			
CHARGES FINANCIERS	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER			
RES ULTAT COURANT AVANT IMPOTS		4 762	4 506
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BENEFICES		714	
TOTAL DES PRODUITS		5 700	5 700
TOTAL DES CHARGES		1 652	1 195
RESULTAT DE L'EXERCICE		4 048	4 506
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées			
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées			

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **58 080** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **5 700** euros et un total **charges** de **1 652** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **4 048** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2022** et finit le **31/12/2022**.

Il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 26 décembre 2016 relatif au Plan Comptable Général .

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

- Immobilisations non décomposables : conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.
- Immobilisations décomposables : si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisations différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de

AL

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

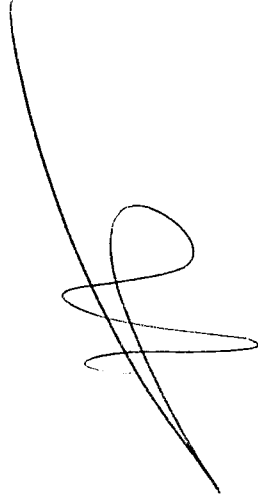
Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS									
SARL A.L.V. FINANCIERE AU CAPITAL DE 500 €									
ZA Les Ourliquettes - 08330 VRIGNE AUX BOIS									
EXERCICE 2022									
Filiale	Capital	QP détenue	VNC des titres	prêts et avances consenties	cautions données	chiffre d'affaires HT	résultat	capitaux propres	dividendes reçus
FACON PLATRE	10 000 €	50%	30 000 €	NEANT	NEANT	1 386 516 €	11 088 €	491 228 €	NEANT



A.L.V. FINANCIERE
SOCIETE À RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 500 €
SIEGE SOCIAL : ZA LES OURLIQUETTES – 08330 VRIGNE AUX BOIS
RCS SEDAN 522 250 661

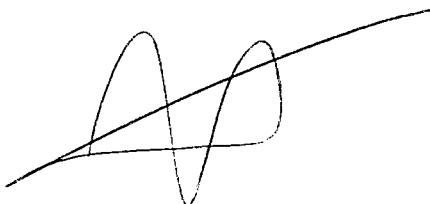
RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE SUR LES CONVENTIONS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Chers associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, notre rapport sur les conventions visées par l'article L.223-19 du code de commerce.

Au titre de l'exercice les prestations facturées à la SARL FACON PLATRE se sont élevées à 5 700 € pour l'exercice 2022.

LA GERANCE.



A.L.V. FINANCIERE

Société À Responsabilité Limitée au capital de 500 €

Siège social : ZA Les Ourliquettes – 08330 VRIGNE AUX BOIS

RCS SEDAN 522 250 661

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Chers associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2022, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

Nous reprenons ci-après successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation et vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

La situation de la société à la clôture de l'exercice écoulé apparaît dans le tableau ci-dessus, résumant les principaux comptes du bilan :

<u>ACTIF</u>	<u>2021</u>	<u>2022</u>
• Immobilisations financières	30 000	30 000
ACTIF IMMOBILISE	30 000	30 000
• Créances diverses	647	824
• Disponibilités	22 469	27 256
ACTIF CIRCULANT	23 117	28 080
TOTAL DE L'ACTIF	53 117	58 080
<u>PASSIF</u>		
• Capital social	500	500
• Réserve légale	50	50
• Autres réserves	34 005	38 511
• Résultat de l'exercice	4 506	4 048
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	39 060	43 108
• Dettes	14 057	14 971
TOTAL DU PASSIF	53 117	58 080

L'activité de la société au cours de l'exercice se trouve résumée dans le tableau qui suit, regroupant les postes les plus significatifs du compte de résultat :

AL

Chiffre d'affaires net	5 700	5 700
Autres achats et charges externes	1 074	938
Impôts et taxes et assimilés	121	
RESULTAT D'EXPLOITATION	4 506	4 762
Impôt sur les bénéfices		714
RESULTAT NET COMPTABLE	4 506	4 048

SITUATION ET EVOLUTION DE L ACTIVITE AU COURS DE L EXERCICE

L'activité de la société s'est maintenue.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D AVENIR

L'activité devrait se maintenir pour l'exercice en cours.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Rien de particulier ne nous semble devoir être signalé sur ce plan.

ACTIVITE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPEMENT

L'objet même de notre société fait que nous n'avons rien à signaler à ce titre.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Le tableau joint vous donne toutes précisions utiles.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de 4 048.19 euros, que nous vous proposons de virer au crédit du compte AUTRES RESERVES.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts nous vous rappelons qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre des trois derniers exercices.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 233 du code général des impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

CONCLUSION

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérance pour l'exercice.

LA GERANCE.



A.L.V. FINANCIERE

Société À Responsabilité Limitée au capital de 500 €

Siège social : ZA Les Ourliquettes – 08330 VRIGNE AUX BOIS

RCS SEDAN 522 250 661

RESOLUTION D AFFECTATION DU RESULTAT PRISE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2023

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 4 048.19 € au crédit du compte AUTRES RESERVES.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' followed by a large, sweeping loop.

A.L.V. FINANCIERE

Société À Responsabilité Limitée au capital de 500 €
Siège social : ZA Les Ourliquettes – 08330 VRIGNE AUX BOIS
RCS SEDAN 522 250 661

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois, le trente juin, à 15 heures,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- | | |
|---|----------|
| - Monsieur Alexandre LEMAIRE, propriétaire de | 40 parts |
| - Madame Valérie LEMAIRE, propriétaire de | 10 parts |

soit un total de

50 parts

sur les cinquante (50) parts composant le capital social.

Monsieur Alexandre LEMAIRE préside la séance en sa qualité gérant associé.

Il constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice 2022,
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Examen du rapport de gestion de la gérance sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Approbation des comptes et affectation du résultat,
- Quitus à la gérance,
- Examen du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- Questions diverses.

Monsieur le président donne ensuite lecture des rapports de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2022, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'assemblée générale constate que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

En conséquence, l'assemblée donne à la gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 4 048.19 € au crédit du compte AUTRES RESERVES.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance dans le cadre de l'article L.223-19 du Code de commerce, ratifie lesdites conventions.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant.

